



# SGS AUTOMOTIVE

## Programme de la formation

### Initiale GAZ – Contrôleur technique véhicule léger

52 72 013 73 72

#### Objectif de la formation

Réaliser des opérations de contrôle sur des véhicules équipés au GPL ou GNV.  
Respecter les instructions techniques et les règles de sécurité.

#### Contenu de la formation

##### CONTROLE DES VÉHICULES GPL

- ✓ Définition du GPL
- ✓ Définition des équipements du circuit carburant GPL
- ✓ Définition des montages
- ✓ Réglementation sur les réservoirs
- ✓ Réalisation du contrôle GPL

##### CONTROLE DES VÉHICULES GNV

- ✓ Définition du GNV
- ✓ Définition des équipements du circuit carburant GNV
- ✓ Définition des montages
- ✓ Réglementation sur les réservoirs
- ✓ Réalisation du contrôle GNV

Réaliser les travaux dirigés et effectuer les correctifs  
Procéder aux évaluations

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez prendre contact avec le référent handicap du service :  
Laurie Dorangeon au 02 43 41 41 41

**LE JOUR DU STAGE, LE STAGIAIRE DEVRA SE  
PRESENTER MUNI DE :**

Convocation  
Pièce d'identité (exigence réglementaire)  
Vêtements de travail et chaussures de  
sécurité

#### Prérequis

Être habilité à effectuer des contrôles spécifiques gaz.

#### Durée de la formation

14h

#### Public

Contrôleur Technique de  
Véhicules Légers qualifié GAZ.

#### Effectif

De 8 à 16 participants  
Maximum

#### Pédagogie

Pédagogie active

#### Formateur

Formateur spécialisé contrôle  
technique véhicules légers,  
qualifié dans le CT des  
véhicules électriques, GPL et  
hybrides.

#### Contrôle des connaissances

Évaluation théorique et  
pratique de fin de formation

#### Inscription

Au 02 43 41 41 41

#### Le plus de notre formation

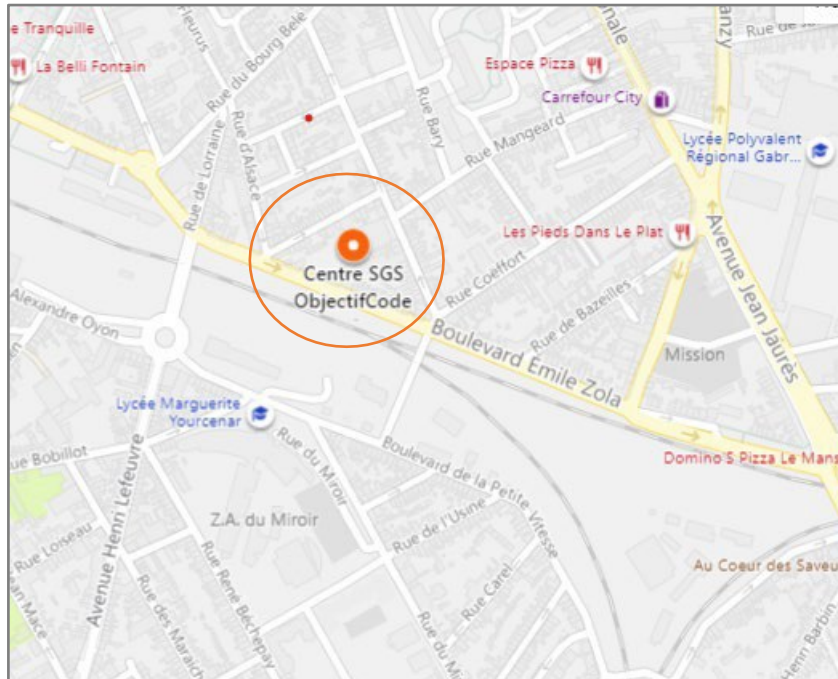
Utilisation des outils réseaux

#### Tarif

700,00€ HT  
840,00€ TTC



## Accessibilité au centre de formation



Formation organisée pour les réseaux Auto-Sécurité et Sécuritest, membres du groupe SGS, correspondant aux exigences de l'annexe IV de l'arrêté du 18/06/1991 modifié. Programme de formation approuvé par le Ministère chargé des transports.